



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 23/12/2014	Dossier complet le 23/12/2014	N° d'enregistrement F05214P0098

1. Intitulé du projet

Route départementale 748

Sécurisation de la traverse de Martigné-Briand

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil général de Maine et Loire

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierre-Antoine RAGUENEAU, Directeur général adjoint
chargé du développement par intérim

RCS / SIRET

2 2 4 9 0 0 0 1 9 0 0 0 1 5

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6d	Route neuve sur un linéaire de 800 mètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet comprend la création d'une route bidirectionnelle de 6m de large sur une longueur de 800m pour sécuriser la traverse de l'agglomération de Martigné-Briand.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'assurer la jonction entre la RD748 au nord de Martigné-Briand et la voie existante à l'ouest du bourg (RD125) pour permettre de dévier du centre-ville la circulation de transit, notamment les poids lourds, et ainsi améliorer la sécurité de la traversée du centre-bourg.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet reprend le tracé d'un chemin d'exploitation existant du vignoble. Il se limite à la construction d'une structure de chaussée de 6m de large, bordée d'accotements végétalisés de 2,50 m. et de cunettes enherbées. Les travaux de construction de cet aménagement dureront 2 mois. Des restrictions temporaires de circulation seront nécessaires pour les travaux de raccordement de la voirie aux routes départementales existantes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La circulation de la RD748 traversant actuellement le centre-bourg de Martigné-Briand sera dirigée sur le projet pour contourner par l'ouest la zone agglomérée en empruntant la RD125 puis la rue Rabelais. Ce nouvel itinéraire permet notamment d'éviter un passage devant l'école et la maison de retraite. La commune envisage également une requalification urbaine de la traversée.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il n'est pas prévu d'autres procédures en dehors de la présente demande d'examen au cas par cas.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas au sens de l'article R122-3 du Code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de voirie	800 m
Largeur de chaussée bidirectionnelle	6,00 m
Surface d'emprise routière	1,2 Ha

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Martigné-briand

RD 748

RD 125

Coordonnées géographiques¹

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 0 ° 26 ' 4 " 0 Lat. 47 ° 14 ' 26 " N

Point d'arrivée : Long. 0 ° 26 ' 20 " 0 Lat. 47 ° 14 ' 15 " N

Communes traversées :

MARTIGNE-BRIAND

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'aménagement se trouve en rase campagne, éloigné des habitations.

Le projet se situe sur des sols à usage routier (chemin stabilisé avec accotement) ou à usage agricole (vignes et jachères).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de la commune a été approuvé le 13/03/2014.
Le projet concerne des zones Av (secteur viticole protégé) et Avp (sous secteur viticole à protéger strictement). La réalisation d'infrastructures routières y est autorisée (page 78 du règlement du PLU).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	ZNIEFF la plus proche à 3,1 km.
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Pas de zone humide prélocalisée par la DREAL sous les emprises ou à proximité immédiate. Les sondages réalisés à la tarière sur site (cf. plan) confirment l'absence de zone humide pédologique.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	Projet situé à plus de 900 m de l'église.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
est-il déficitaire en matériaux ?			Le projet nécessite un apport de 3000 m3 de matériaux issus de carrières limité à la réalisation de la structure de chaussée.
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Surface totale de 12000 m ² en zone viticole, pour partie classée AOC, sans perturbation du parcellaire.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Amélioration du confort des habitants du centre-bourg par le report d'une partie du trafic de transit vers cet itinéraire situé en rase campagne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	Le projet permettra une diminution des polluants dans l'agglomération du fait du report de trafic sur cet itinéraire ainsi qu'une diminution des rejets des véhicules grâce à une circulation plus fluide.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☒	☐	Le projet apporte une surface supplémentaire de chaussée d'environ 5200m². Les eaux de la plate-forme routière sont dirigées vers les fossés existants des RD748 et RD125. Il n'y a pas de modification des écoulements existants des bassins versants.
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Le projet génère une emprise limitée sur le milieu viticole, sans impact sur le parcellaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a pour objet d'améliorer les conditions de sécurité dans la traversée de Martigné-Briand par la RD748 (3500 véhicules/jour avec 8,5% de poids lourds). Il n'engendre pas de modifications importantes pour les riverains de la rue Rabelais, la commune ayant déjà reporté la circulation sur cette rue par des déviations intérieures à l'agglomération.

Sur la partie viticole, un remembrement opéré en 2002 a anticipé l'organisation du parcellaire.

Dans le cadre de son PLU, la commune a informé la population de sa volonté de dévier le centre bourg par ce type d'aménagement.

Les impacts environnementaux sont faibles.

Il ne paraît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de situation
Reportage photographique
Codification Eunis des habitats
Plan du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Angers **19 DEC. 2014** le, _____

Signature

Pour le Président et par délégation
le Directeur général adjoint Développement
par intérim

Pierre-Antoine RAGUENEAU